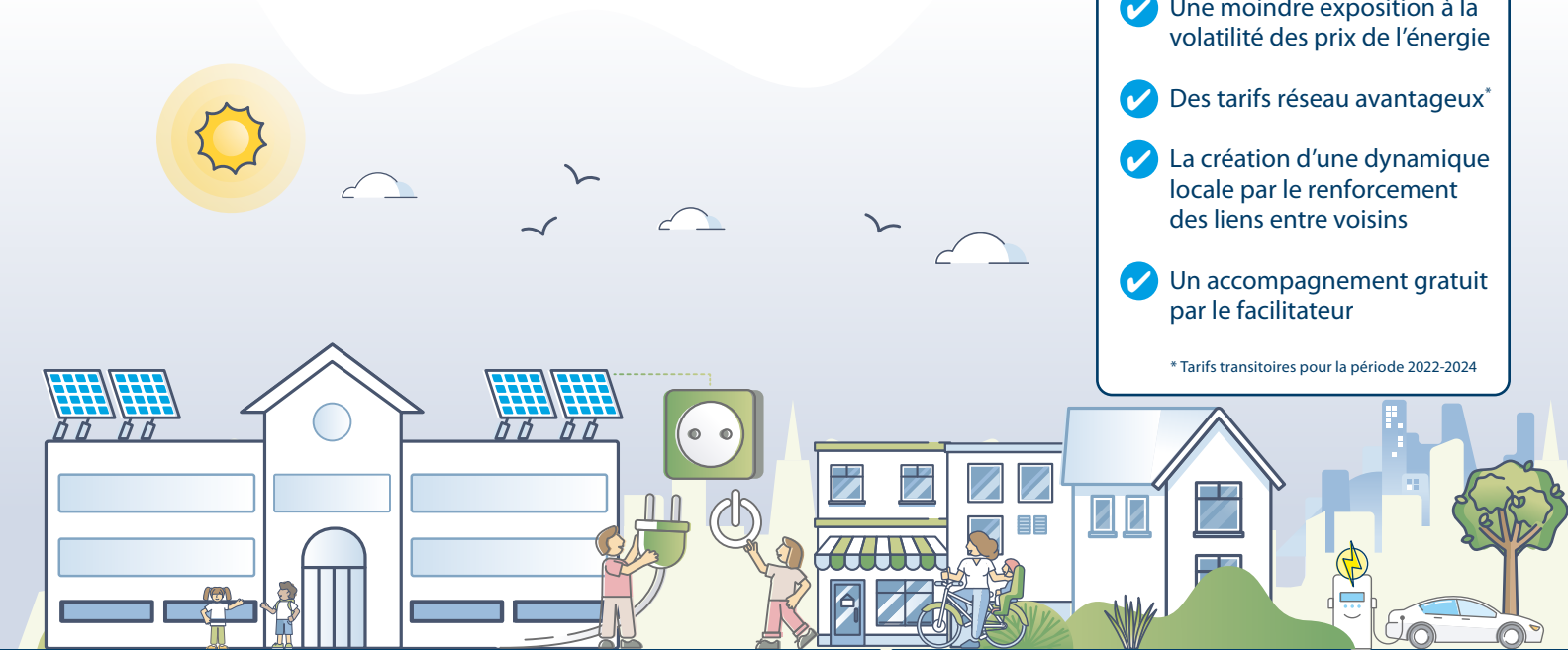


Le partage d'énergie

La communauté d'énergie : un nouvel acteur pour la transition



Vos avantages en un coup d'œil

- ✓ Une énergie verte et locale
- ✓ Une moindre exposition à la volatilité des prix de l'énergie
- ✓ Des tarifs réseau avantageux*
- ✓ La création d'une dynamique locale par le renforcement des liens entre voisins
- ✓ Un accompagnement gratuit par le facilitateur

* Tarifs transitoires pour la période 2022-2024

Au-delà des avantages environnementaux, sociaux et financiers, vous participez activement à la transition énergétique en Région de Bruxelles-Capitale.
Une solution win-win.

brugel ● ●

Comment cela fonctionne ?

Par exemple, une école située en Région de Bruxelles-Capitale dispose d'une installation photovoltaïque sur son toit.

Cette installation produit plus d'électricité que la consommation réelle de l'école. L'école souhaite donc partager la production de son installation. Deux habitants de sa rue ainsi qu'une entreprise veulent y participer.

Après avoir doté la communauté d'une **personnalité morale**, ils concluent ensemble **une convention de partage, demandent l'autorisation de BRUGEL et se déclarent auprès de Sibelga.**

Grâce aux compteurs intelligents installés chez tous les participants, la production photovoltaïque peut être allouée quart d'heure par quart d'heure, selon une clé de répartition qui a été convenue entre eux.

Ainsi, ils consomment localement l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques de l'école, le surplus de production étant directement injecté dans le réseau.

Ils conservent également tous un contrat de fourniture pour leur électricité complémentaire avec un fournisseur d'énergie.

Grâce à ce partage et selon les termes de la convention qu'ils ont établi, **l'école perçoit des participants un montant pour les kWh consommés issus de la production photovoltaïque.**

Les membres de la communauté d'énergie achètent, quant à eux, **leur électricité à un niveau inférieur au prix de l'électricité facturé par le fournisseur d'énergie.**

Une solution win-win pour tout le monde !

La communauté d'énergie



- Électricité partagée
- Surplus injecté dans le réseau
- Électricité complémentaire
- Réseau



Lancez votre projet en 6 étapes

1

Disposer d'une installation de production d'électricité.

2

Identifier les participants (écoles, voisins, entreprises, pouvoirs publics, etc.) souhaitant faire partie de la communauté d'énergie.

3

Doter la communauté d'une personnalité morale et conclure une convention entre les participants pour fixer les modalités du partage.

4

Demander une autorisation auprès de BRUGEL.

5

Déclarer le partage auprès du gestionnaire du réseau de distribution, Sibelga.

6

Avoir ou faire placer un **compteur intelligent** chez les participants.



Bon à savoir



Le partage est également possible si le propriétaire de l'installation de production est un tiers-investisseur (selon les conditions contractuelles).



La participation à la communauté d'énergie **doit être libre et volontaire**. Des participants peuvent rejoindre la communauté d'énergie en cours de route s'ils le souhaitent. Un participant peut à tout moment quitter la communauté.



Il n'y a **aucune restriction quant au nombre** de participants ni quant à la localisation tant qu'ils sont situés en Région de Bruxelles-Capitale.



L'autorisation délivrée par BRUGEL est **valable 10 ans et est renouvelable**.



Il existe **3 types de communauté** : la communauté d'énergie citoyenne, renouvelable et locale.



La gestion du partage (traitement des données, facturation, etc.) peut être déléguée à un tiers.



Et vous, qu'attendez-vous ?



L'ensemble du dispositif permettant le partage est prêt.



La Région de Bruxelles-Capitale est pionnière et attractive pour les modèles de partage.



N'attendez plus et profitez des avantages du partage d'énergie.



En savoir plus ?



Profitez des services gratuits du **facilitateur « Partage et Communautés d'énergie »** de Bruxelles Environnement pour vous accompagner dans vos démarches :

environnement.brussels



Visitez également notre site web sur le partage d'énergie :

energysharing.brugel.brussels

brugel ● ●
www.brugel.brussels